

COMMUNE DU FENOULLER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE****Décision n° DEC 2025-054****Objet : Attribution du marché de travaux VRD – Aménagement de voirie – Rue et Impasse de la Bouguenièrè****Le Maire de la commune du FENOULLER,**

Vu l'article L 2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 7 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal du Fenouiller a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € H.T ainsi que des avenants y afférant., lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié dans le journal d'annonces légales Ouest France 85, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, le 28 mai 2025, relatif au lancement d'une procédure adaptée portant sur les travaux VRD - Aménagement de voirie – Rue et Impasse de la Bouguenièrè, en 1 lot unique. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 24 juin 2025 à 12h00.

Considérant le rapport d'analyse des offres, après négociation, en date du 24 juillet 2025 établi avec l'ensemble des candidats ayant répondu à l'appel public à concurrence,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché relatif aux travaux de VRD – Aménagement de voirie – Rue et Impasse de la Bouguenièrè à l'entreprise Colas France pour un montant de **437 972,34 HT €** se décomposant par tranche comme suit :

Type de tranche	Localisation	Montant HT
Tranche ferme	Rue de la Bouguenièrè - partie Ouest	134 447,30 €
Tranche optionnelle n°1	Plateau rue de Nantes	43 457,04 €
Tranche optionnelle n°2	Impasse de la Bouguenièrè	61 671,80 €
Tranche optionnelle n°3	Plateau rue de la Bouguenièrè	60 013,90 €
Tranche optionnelle n°4	Rue de la Bouguenièrè - partie Centre	84 187,90 €
Tranche optionnelle n°5	Rue de la Bouguenièrè - partie Est	54 194,40 €
TOTAL HT		437 972,34 €
TOTAL TVA		87 594,47 €
TOTAL TTC		525 566,81 €

ARTICLE 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2025.

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Fenouiller, le 1er août 2025

Le Maire,
Isabelle TESSIER



Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le

ID : 085-218500882-20250801-DEC2025_054-CC



Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération

Diffusion : Entreprises Colas France, Charrier TP, GTP, Poissonnet TP et le Pays de

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation